ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Loire

FICHE DE POSTE N°2

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION

Type d'emploi : poste ouvert aux personnels enseignants 1er degré dont l'expertise pédagogique dans tous les domaines d'enseignement de l'école primaire est reconnue et validée par le CAFIPEMF.

Lieu d'exercice : Rattaché à une circonscription, le conseiller pédagogique exerce sous la responsabilité de l'I.E.N. chargé de la circonscription, au sein d'une équipe de circonscription. Il est amené à se déplacer principalement sur le département.

Conditions de nomination :

L'affectation se fera à titre définitif sous réserve de la possession du CAFIPEMF.

Conditions de rémunération : voir grille relative au régime indemnitaire de conseiller pédagogique. Indemnité de conseiller pédagogique (code1843 - Décret n° 2014-1019) – NBI de 27 points (décret n° 91-1229 et arrêté du 06/12/1991) – pas d'ISAE

Organisation du temps de travail : Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur polyvalent qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'IEN chargé de la circonscription, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail du département arrêté par l'IA-DASEN et de la circonscription, arrêté par l'IEN dont il reçoit une lettre de mission.

Le conseiller pédagogique est totalement déchargé de service d'enseignement. Afin de lui permettre d'accomplir l'ensemble de ses missions dans les meilleures conditions, l'organisation de son service fait l'objet d'une programmation équilibrée des différentes activités dont il est chargé. Son service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire. Les missions nécessitent une grande disponibilité. L'exercice à temps partiel est difficilement compatible avec ce type de fonction.

Description des missions : Ses missions sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés dans lesquels il effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.

1 - L'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école

- Assure l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école
- Fait bénéficier les enseignants des écoles maternelles et élémentaires de son expertise pédagogique
- Amène les enseignants à analyser leurs pratiques professionnelles
- Aide les équipes à identifier les besoins des élèves et à construire des réponses pédagogiques adaptées
- Assure le suivi et l'assistance aux enseignants débutants auprès desquels il a un rôle important de conseil et d'appui
- Situe toujours son action au service d'une meilleure réussite scolaire de tous les élèves pour l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- Favorise la mutualisation et le travail en équipe des enseignants qu'il accompagne dans l'appropriation des innovations et des résultats des recherches didactiques et pédagogiques.

2 - La formation initiale et continue des enseignants

- Participe activement à la formation initiale et continue des enseignants en contribuant prioritairement à l'accompagnement et à la professionnalisation des professeurs des écoles stagiaires et néo-titulaires
- Conçoit et conduit des actions de formation continue au niveau des circonscriptions
- Participe si besoin aux actions de formation pilotées par l'INSPE
- Contribue à la formation, à l'accompagnement et à l'évaluation des professeurs des écoles stagiaires, sous l'autorité de l'IEN, en relation avec l'INSPE
- Concourt à l'organisation et à la conduite d'animations pédagogiques ainsi qu'à des actions de formation continue, dans le cadre des plans de formation, qui peuvent prendre la forme de regroupements à différentes échelles, en exploitant les possibilités offertes par les outils numériques, les parcours de formation à distance et la mutualisation des ressources pédagogiques visant à renforcer l'efficacité des pratiques d'enseignement
- S'engage lui-même dans un parcours personnel de formation continue pour conforter et étendre ses champs d'expertise
- Participe à l'accompagnement des enseignants qui s'engagent dans la préparation de certifications professionnelles.

3 - La mise en œuvre de la politique éducative

- Contribue à la mise en œuvre et à l'accompagnement des évolutions de la politique éducative
- Aide à la mise en œuvre de toute action visant à renforcer la réussite de tous les élèves, notamment en favorisant la continuité pédagogique et la cohérence des enseignements
- Constitue, pour l'IEN auprès duquel il exerce, une ressource d'expertise et d'aide à la décision ainsi qu'un point d'appui pour la mise en œuvre locale des orientations de la politique éducative nationale. Sous son autorité, il contribue à la production de ressources pédagogiques à destination des enseignants, à l'échelle de la circonscription
- Prend part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription
- Peut seconder l'IEN, dans le cadre des relations avec les partenaires de l'école, pour des actions d'information ou de communication et peut aussi être amené à le représenter.

Compétences et qualités requises :

- Maîtrise des compétences professionnelles du référentiel en vigueur
- Maîtrise de la didactique des disciplines enseignées à l'école
- Capacités de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement
- Capacité d'élaboration de documents et de ressources
- Capacité de veille pédagogique et institutionnelle
- Ethique professionnelle
- Capacités relationnelles, d'écoute, d'analyse, d'initiative
- Qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Aptitude à travailler en équipe
- Disponibilité

Procédure de candidature : candidature accompagnée d'une lettre de motivation, d'un cv et du diplôme à adresser par voie hiérarchique à madame l'Inspectrice d'Académie – Directrice Académique des Services de l'Education Nationale et simultanément à la DPE (dpe43@ac-clermont.fr) avant la date indiquée sur la fiche de candidature. Une commission d'entretien recevra les candidats afin d'éclairer le choix de l'IA –DASEN.